24 juin 2008 **08.168**

Interpellation des groupes radical et libéral-PPN

Caisse de pensions: à qui la primauté de l'information?

En date du 3 juin, un syndicat, visiblement au courant de certaines informations, annonçait par voie de presse qu'il lancerait une demande de référendum au sujet de la loi sur la caisse de pension. Politiquement, on peut le comprendre.

Toutefois, il y avait un problème de taille dans cette communication: le Grand Conseil n'avait pas encore été saisi du dossier; le rapport n'étant parvenu aux députés que le 10 juin, soit une semaine plus tard.

Ceci pose naturellement la question du secret des délibérations des commissions. Il ne s'agit pas ici de se plaindre d'indiscrétions qui sont plutôt la norme, mais bien de dénoncer le comportement inadéquat d'un syndicat au fait de certains détails avant même le Grand Conseil.

Cet événement ne serait que péripétie si nous n'avions voté récemment une modification de l'organisation du Grand Conseil (OGC) introduisant le traitement systématique des rapports en commission. Dans ce contexte, doit-on craindre que l'exécutif ne s'abstienne de divulguer certaines informations en commission par crainte de fuites? Quelles sont les limites du secret des débats? Les commissions feront-elles un travail de plus mauvaise qualité sous la pression de lobbies mieux informés qu'elles?

Nous attendons du gouvernement une réponse politique et non juridique qui soit rapide et détaillée afin d'éviter une nouvelle détérioration du rôle du législatif, déjà bien amoindri ces trois dernières années…

Signataires: Y. Botteron, O. Haussener, Ch. Boss, P. Ummel, Ch. Imhof, E. Berthet, T. Perrin, J. Tschanz, C. Gueissaz, Ch. Blandenier, Ch. Häsler, A Obrist, J.-F. de Montmollin, P. Castella, C. Hostettler, F. Monnier, D. Humbert-Droz, F. Bigler, P. Sandoz et C. Darsey.